

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/09/2026 - 23522 - 2019 B 01959 - 851 756 882 - LTDA FINANCE

S.A.R.L. LTDA FINANCE

8 RUE DE GORGES
PLACE ROYALE
44000 NANTES

GESTION DE FONDS

COMPTES ANNUELS
31/12/2025



EXPERTISE COMPTABLE

Déposé au Greffe
le 01 SEP. 2026
sous le N° 23522
RCS N° 19801959



Certifié conforme à l'original
Certifié conforme à l'original

10 avenue De Broglie
44312 NANTES
0240949000
nantes@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

S.A.R.L. LTDA FINANCE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 023,73	1 023,73		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	614 895,00	84 210,00	530 685,00	614 895,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	615 918,73	85 233,73	530 685,00	614 895,00
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				1 260,00
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	133 189,12		133 189,12	195 859,48
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	18 686,14		18 686,14	270 198,85
	Total de l'actif circulant (IV)	151 875,26		151 875,26	467 318,33
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		767 793,99	85 233,73	682 560,26	1 082 213,33

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

Mission de présentation

133 189,12

197 119,48

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capital (dont versé 504 000,00) 504 000,00 504 000,00

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Ecart d'équivalence

RESERVES

Réserve légale

36 791,43

34 186,22

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

89 723,19

440 224,19

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

12 344,15

52 104,21

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Total des capitaux propres

642 858,77

1 030 514,62

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

Total des autres fonds propres

Provisions pour risques

Provisions pour charges

Total des provisions

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers (2)

15 075,13

12 813,08

Instruments financiers à terme

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

1 888,56

96,96

Dettes fiscales et sociales

22 737,80

37 528,67

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

1 260,00

Produits constatés d'avance

Total des dettes (1)

39 701,49

51 698,71

Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif

TOTAL PASSIF

682 560,26

1 082 213,33

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

39 701,49

51 698,71

(2) Dont emprunts participatifs

S.A.R.L. LTDA FINANCE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

1/2

	France	Règlement ANC 2022-06	
		Exportations et livraisons intracommunautaire	
		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue	347 200,04	347 200,04	357 650,04
Montant net du chiffre d'affaires	347 200,04	347 200,04	357 650,04
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits		5,92	0,07
Total des produits d'exploitation		347 205,96	357 650,11
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (1)		31 943,84	28 200,16
Impôts, taxes et versements assimilés		2 346,06	2 073,93
Salaires		257 100,76	268 252,74
Cotisations sociales		22 470,26	27 456,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges		4,95	4,31
Total des charges d'exploitation		313 865,87	325 987,96
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 340,09	31 662,15

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	33 340,09	31 662,15
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	59 988,00	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	5 001,68	6 978,72
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 946,38	9 697,06
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	69 936,06	16 675,78
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	84 210,00	
	Intérêts et charges assimilées (3)		5,72
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	84 210,00	5,72
	RESULTAT FINANCIER	(14 273,94)	16 670,06
	RESULTAT COURANT avant Impôts	19 066,15	48 332,21
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	6 722,00	(3 772,00)
	Total des produits	417 142,02	374 325,89
	Total des charges	404 797,87	322 221,68
	BENEFICE OU PERTE	12 344,15	52 104,21

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **682 560** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **417 142** euros et un total **charges** de **404 798** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **12 344** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au nouveau Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n° 2022-06, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et appliqué ici au présent exercice comptable.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transferts de charges et nouvelle définition du résultat exceptionnel notamment.

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont

Annexe

décrits ci-après.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant

Autres informations

La société LTDA finances a signé une convention d'intégration fiscale le 02/06/2020 jusqu'au 31/12/2023. Celle-ci a été reconduite tacitement pour une durée de 5 ans.

Annexe

La SAS Les Toits de l'Atlantique est toujours dans le périmètre d'intégration au 31/12/2025.

La convention d'intégration est basée sur le principe de la neutralité de l'impôt. La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés (taux normal et/ou réduit) de l'ensemble du groupe fait naître une créance sur la filiale égale à l'impôt sur les sociétés du par celle-ci si elle avait payé elle même cet impôt. La société mère conserve l'économie de l'impôt ou assume la charge d'impôt résultant de cette intégration.

Immobilisations

		Mouvements de l'exercice				Valeurs
		Valeurs				brutes au
		brutes début	Augmentations	Diminutions		brutes au
		d'exercice	Réévaluations	Acquisitions Virt p.à p.	Cessions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 023,73				1 023,73
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
FINANCIERES	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 023,73				1 023,73
FINANCIERES	Participations	614 895,00				614 895,00
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
FINANCIERES	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	614 895,00				614 895,00
	TOTAL	615 918,73				615 918,73

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencement aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Autres Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier			1 023,73		1 023,73
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 023,73		1 023,73
TOTAL			1 023,73		1 023,73

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Mission de présentation

S.A.R.L. LTDA FINANCE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Créances

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		528,15	528,15	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés		132 660,97	132 660,97	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		133 189,12	133 189,12	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025**1 an au plus****1 à 5 ans****plus de 5 ans****DETTES**

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine

Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

Fournisseurs et comptes rattachés

1 888,56

1 888,56

Personnel et comptes rattachés

1 933,91

1 933,91

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

4 498,50

4 498,50

Impôts sur les bénéfices

9 103,00

9 103,00

Taxes sur la valeur ajoutée

5 368,00

5 368,00

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

1 834,39

1 834,39

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés

15 075,13

15 075,13

Autres dettes

Dette représentative de titres empruntés

Produits constatés d'avance

TOTAL DES DETTES**39 701,49****39 701,49**

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts dettes associés (personnes physiques)

15 075,13

Provisions

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Règlement ANC 2022-06	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR CHARGES					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		504 000,00	1,0000	504 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		504 000,00	1,0000	504 000,00

Effectif moyen

31/12/2025 Interne Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures	1,00	
Professions intermédiaires		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	1,00	

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	504 000,00				504 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	34 186,22	2 605,21			36 791,43
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	440 224,19	(350 501,00)			89 723,19
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	52 104,21	(52 104,21)		12 344,15	12 344,15
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 030 514,62	(400 000,00)		12 344,15	642 858,77

Date de l'assemblée générale 30/06/2025

Dividendes attribués 400 000,00

¹dont dividende provenant du résultat n-1 400 000,00

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 630 514,62

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 630 514,62

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (387 655,85)

LTDA FINANCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 504 000 euros**

Siège social :

8 rue de Gorges

44000 NANTES

851 756 882 RCS NANTES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 12 344,15 euros de la manière suivante :

A la réserve légale 617,21 euros

Solde 11 726,94 euros

Prélèvement :

Sur le compte « **autres réserves** » 68 273,06 euros

Celui-ci étant ainsi ramené à 21 450,13 euros.

Les sommes distribuables

s'élevant ainsi à 80 000,00 euros

A titre de dividendes aux associés 80 000,00 euros

Soit 0,16 euros par part

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

M.

A.D

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	400 000,00	1,58	399 998,42
N-2	42 857,00	42 857,00	0,00
N-3	72 000,00	72 000,00	0,00

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

